



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 02 novembre 2023

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX SUR ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Christophe MESPLEDE (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Cyril DUPIN (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX SUR ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX SUR ADOUR)

Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Francine COUDROY (PONTONX SUR ADOUR), Philippe GOSELIN (TARTAS), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX SUR ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

Représentés :

Patrick POSTIS représenté par Christophe MESPLEDE (LESGOR)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	25
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	28

N° DEL20231109-009

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À LA COWO

Vu la délibération n°20230413-009 du 13 avril 2023, portant attribution des subventions aux associations,

Considérant la demande de subvention complémentaire transmise par l'association La CoWo à la Communauté de Communes le 24 octobre,



Monsieur le Président rappelle le soutien historique de la Communauté de Communes auprès de l'association La CoWo, pionnière dans le Département pour en matière de développement du co-working et devenue un interlocuteur de référence pour de nombreuses structures « sœurs » qui se sont depuis créées.

Monsieur le Président ajoute qu'il a pris part au comité de pilotage organisé par La CoWo le 6 octobre dernier, visant à alerter et sensibiliser les partenaires sur les difficultés conjoncturelles de cette dernière.

Compte tenu de la situation et dans l'objectif de conserver la dynamique insufflée par l'association localement, il propose au conseil d'octroyer une subvention complémentaire de 5000 € à celle-ci au titre de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 € à l'association La CoWo

ARTICLE 2 -

Cette somme sera prélevée à l'article 65748 du BP 2023

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL